



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/496
26 septembre 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

411ème séance plénière

PC Journal No 411, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 496
ORDRE DU JOUR ET MODALITES D'ORGANISATION
DU SEMINAIRE DE 2002 SUR LA REGION MEDITERRANEENNE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 488 (PC.DEC/488) du 18 juillet 2002 sur le séminaire de 2002 sur la région méditerranéenne consacré aux médias et aux nouvelles technologies : incidences pour les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, devant avoir lieu à Rhodes (Grèce) les 4 et 5 novembre 2002,

- Adopte, après consultations avec les Etats participants et les partenaires méditerranéens pour la coopération, l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation du séminaire, qui figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR ET MODALITES D'ORGANISATION
DU SEMINAIRE DE 2002 SUR LA REGION MEDITERRANENNE
CONSACRE AUX MEDIAS ET AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES :
INCIDENCES POUR LES GOUVERNEMENTS, LES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES ET LA SOCIETE CIVILE**

(Rhodes, 4-5 novembre 2002)

I. Ordre du jour indicatif

Lundi 4 novembre 2002

- | | |
|---------------------|---|
| 9 heures | Cérémonie d'ouverture

Présidence : Représentant du Président en exercice

Allocutions d'ouverture : <ul style="list-style-type: none">- Représentant du pays hôte- Représentant du Président en exercice- Secrétaire général de l'OSCE |
| 10 heures | Séance 1 : Les médias et les nouvelles technologies : une analyse générale des facteurs de base

Modérateur : Ambassadeur d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Déclaration liminaire du Professeur Jo Groebel, Directeur général de l'Institut européen pour la communication, Düsseldorf (Allemagne) <ul style="list-style-type: none">- « Après la désillusion : possibilités et enjeux de l'avenir numérique » (20 minutes)
Orateurs : (15 minutes) <ul style="list-style-type: none">- Représentant du Bureau du Représentant pour la liberté des médias- Représentant d'une station de radiodiffusion |
| 11 h 15 | Pause café |
| 11 h 45 - 13 heures | Discussion |
| 13 heures | Pause déjeuner |

15 heures Séance 2 : Les médias et les nouvelles technologies : incidences pour les gouvernements

Modérateur : Ambassadeur d'un Etat participant de l'OSCE

Rapporteur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Orateurs : (15 minutes)

- Représentants des Etats participants et des partenaires méditerranéens pour la coopération - « L'expérience du gouvernement électronique »
- Représentant de la Commission européenne

16 h 15 Pause café

16 h 30 - 18 heures Discussion

Mardi 5 novembre 2002

10 heures Séance 3 : Les médias et les nouvelles technologies : incidences pour les organisations internationales et la diplomatie internationale

Modérateur : Ambassadeur d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Orateurs : (15 minutes)

- Représentant de l'UNESCO
- Représentant d'une organisation internationale
- Représentant d'un établissement universitaire

10 h 45 Pause café

11 h 45 - 13 heures Discussion

13 heures Pause déjeuner

15 heures Séance 4 : Les médias et les nouvelles technologies : incidences pour la société civile

Modérateur : Ambassadeur d'un Etat participant de l'OSCE

Rapporteur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Orateurs : (15 minutes)

- Membres d'ONG des Etats participants et des partenaires méditerranéens pour la coopération
- Représentant du Conseil de l'Europe
- Représentant d'une entreprise privée

Discussion

16 h 15

Pause café

16 h 45

Séance de clôture

Président : Président du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération

Comptes-rendus des rapporteurs de séance

Remarques de clôture :

- Représentant permanent de la Grèce auprès de l'OSCE
- Ambassadeur d'un partenaire méditerranéen pour la coopération
- Président du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération

18 heures

Fin du séminaire

Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) assisteront à toutes les séances et feront des contributions à toutes les réunions.

Les partenaires pour la coopération (Japon, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer au Séminaire.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE sera invitée à participer et à contribuer au Séminaire.

Les organisations et institutions internationales dont le nom suit seront invitées à participer et à contribuer au Séminaire : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque mondiale, Comité exécutif de la Communauté d'Etats indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Fonds monétaire international, Forum méditerranéen, Forum régional de l'ANASE, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Ligue des Etats arabes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la conférence islamique, Organisation de la coopération économique, Organisation de la coopération économique de la mer Noire,

Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, Union africaine, et Union européenne/Processus de Barcelone

Les représentants des organisations non gouvernementales seront en mesure d'assister et de contribuer au Séminaire conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (une notification préalable est requise).

D'autres pays et organisations peuvent être invités par le pays hôte.

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

Le Séminaire commencera le 4 novembre 2002 à 9 heures (cérémonie d'ouverture) et se terminera le 5 novembre 2002 à 18 heures.

La séance d'ouverture sera présidée par un représentant du Président en exercice. La séance de clôture sera présidée par le Président du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération.

La présidence désignera pour chaque séance un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour examen ultérieur.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux du Séminaire.

L'anglais sera la langue de travail du Séminaire. A la demande de plusieurs Etats participants, l'interprétation vers le français et à partir du français sera assurée. Ces arrangements ne constitueront pas de précédent pouvant être invoqué dans d'autres conditions.

D'autres articles du Règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE seront applicables, *mutatis mutandis*, au Séminaire.

Des locaux pour des réunions spéciales supplémentaires seront mis à la disposition des participants. Ces réunions se tiendront sans interprétation.